



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13

L'an deux mille vingt, le vingt février, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 10 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. LEMONNIER Philippe, M. POSTAIRE Xavier, Mme GUERET Isabelle, M. BESNARD Noël, M. ROBERT Alain, M. HERVE Philippe, M. COLLET Pierre-Yves, M. GASPAILLARD Vincent, Mme BADOUARD Sandrine, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal

formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Mme FAUCHET Sandra

Secrétaire : Mme BADOUARD Sandrine

DEL200220 01 : Financement des enfants de maternelle de l'école privée

Dans le respect de la nouvelle réglementation et après échange avec le directeur et les parents d'élèves de l'école privée, Madame le Maire propose au conseil municipal, avant le vote du budget communal, une décision de principe sur les nouvelles modalités de financement des enfants de 3 à 6 ans. Elle rappelle que la commune avait répondu au questionnaire de la préfecture en juin 2019 demandant une évaluation du coût d'un enfant de 3 à 6 ans scolarisé à l'école publique. Le montant, factures à l'appui, était de 1075.86 € par enfant. Madame le Maire propose que ce montant soit retenu pour le financement des enfants de l'école privée comme le prévoit la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour – 1 abstention), décide de verser 1075.86 € par enfant de 3 à 6 ans de l'école privée domicilié sur la commune.

DEL200220 02 : Vote des taux des contributions directes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer en 2020 les taux de contributions directes suivants (aucune augmentation par rapport à 2019) :

- Taxe foncière (bâti) : 26.13 %
- Taxe foncière (non bâti) : 89.33 %

DEL200220 03 : Subventions 2020

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer en 2020 les subventions et participations suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale	3000 €
- Association Parents Elèves Ecole Publique	350 €
- OCCE COOP SCOL Ecole Publique (Extra Scolaire)*	5750 €
- OGEC Ecole Privée	1200 €
- APEL Ecole Privée (Extra Scolaire)*	1840 €
- Tradichapelles en Mené	50 €
- Ecole de football Saint-Jacut du Mené	60 €
- Club foot Merdrignac	240 €
- Le Souvenir Français	15 €
- Collège Saint-Nicolas Merdrignac	315 €
- Comice agricole Merdrignac	450 €
- Amicale des Pompiers Merdrignac	350 €
- Club Sportif Merdrignac (Basket)	15 €
- Association Don du sang Merdrignac	75 €
- Chambre des Métiers et Artisanat des Côtes d'Armor (Ploufragan)	45 €
- Maison familiale rurale - Loudéac	120 €
- DDEN COLLINEE	25 €
- Centre Anticancéreux (Centre Eugène Marquis)	100 €
- Maison des Familles	50 €
- Société de pêche (Pêcheurs Haute Rance)	30 €
- Eau et Rivières de Bretagne	30 €
- Restos du cœur	50 €
- Solidarité Paysans Bretagne	50 €
- Centre d'éducation et de réadaptation pour aveugles et déficients visuels (Plénée-Jugon)	100 €
- ADAPEI 22	120 €
- Reliquat pour subvention et participation éventuelles	2500 €
TOTAL	16930 €

* Le montant des versements des subventions extrascolaires sera validé en fonction des activités réellement réalisées

DEL200220 04 : Tarifs de location des salles polyvalentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location suivants pour les salles polyvalentes :

GRANDE SALLE

	Commune		Hors Commune	
	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine
Mariage, Repas, Buffet campagnard, Potée	220 €	-	275 €	-
Apéritif, Vin d'honneur	160 €	100 €	200 €	125 €
Bal public	-	190 €	-	237.50 €
Réunion, Assemblée Générale, Loto, Théâtre	160 €	100 €	200 €	125 €
Concours de cartes (belote...)	-	80 €	-	100 €

PETITE SALLE

	Commune		Hors Commune	
	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine
Repas, Buffet	120 €	60 €	150 €	75 €
Apéritif, Vin d'honneur	100 €	40 €	125 €	50 €
Réunion, Assemblée Générale	-	60 €	-	75 €
Concours de cartes (belote...)	-	50 €	-	62.50 €

FORFAITS

	Commune	Hors Commune
	Avec cuisine	Avec cuisine
Repas, Mariage 2 jours (grande salle uniquement)	300 €	375 €
Repas, Mariage 2 jours (petite salle uniquement)	200 €	250 €
Repas, Mariage 1 jour (grande salle + petite salle)	280 €	350 €
Repas, Mariage 2 jours (grande salle + petite salle)	360 €	450 €

Les associations communales bénéficient d'une gratuité de location de la salle polyvalente chaque année ; la location de la cuisine sera néanmoins facturée 60 €.

Les 5 mange-debout seront loués, à la demande, au tarif de 20 € par location.

DEL200220 05 : SDE 22 – Mise en place d’une horloge astronomique à la salle polyvalente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d’éclairage public « pose d’une horloge astronomique à la salle polyvalente » présenté par le Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor pour un montant estimatif de **596.16 € HT** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d’ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d’équipement de **347.76 €** calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d’ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

DEL200220 06 : Don à la commune

Madame le Maire fait part au conseil municipal du versement d’un don de 1000 € par Ets Dussel de Maisons-Alfort. Le conseil municipal accepte ce don.

Le Maire est chargé d’effectuer les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.